L'analyse des risques pour les membres des CPPT

Introduction :

L'analyse des risques est une étape cruciale dans la gestion de la sécurité et de la santé au travail. En tant que membre du Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT), vous jouez un rôle essentiel dans l'examen et l'évaluation des risques présents dans l'institution. Cette fiche didactique vous guidera à travers les étapes clés de l'analyse des risques afin de promouvoir un environnement de travail sûr et sain.

I. Comprendre l'Analyse des Risques

- Définition : l'analyse des risques est un processus systématique permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler les dangers et les risques présents sur le lieu de travail.
- Objectifs : l'analyse des risques vise à prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles et les incidents en mettant en place des mesures de prévention appropriées.

II. Étapes de l'Analyse des Risques

- ***Collecte d'informations :***
  Identifiez les tâches, les processus et les activités réalisés dans l'institution.
  Recherchez les dangers potentiels associés à chaque activité.
  Rassemblez les informations sur les accidents passés, les maladies professionnelles et les incidents.

- ***Identification des dangers :***
  Liste des dangers liés à chaque tâche ou processus identifié.
  Tenez compte des dangers physiques, chimiques, biologiques, ergonomiques et psychosociaux.

- ***Évaluation des risques :***
  Évaluez la probabilité d'occurrence (fréquence) de chaque danger identifié.
  Évaluez la gravité des conséquences potentielles associées à chaque danger.
  Déterminez le niveau de risque pour chaque danger en combinant la probabilité et la gravité.

- ***Proposition de mesures de prévention :***
  Identifiez des mesures préventives adaptées à chaque risque identifié.
  Priorisez les mesures en fonction de leur efficacité et de leur faisabilité.
  Veillez à ce que les mesures préventives soient conformes à la législation et aux normes applicables.

- ***Mise en œuvre des mesures préventives :***
  Développez un plan d'action pour la mise en place des mesures préventives.

Allouez les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des mesures.
Assurez-vous que les responsabilités sont clairement définies.

- ***Suivi et évaluation :***
  Surveillez l'efficacité des mesures préventives mises en place.
  Effectuez des inspections régulières pour détecter d'éventuels nouveaux dangers ou risques.
  Réévaluez périodiquement l'analyse des risques pour tenir compte des changements dans l'institution.

Conclusion :

En tant que membre du Comité de Prévention et de Protection au Travail, vous jouez un rôle essentiel dans l'analyse des risques. En suivant ces étapes clés, vous contribuez à créer un environnement de travail plus sûr et à réduire les risques professionnels pour l'ensemble du personnel. Votre engagement continu dans ce processus est essentiel pour maintenir la santé et la sécurité au travail.

N'oubliez pas de vous référer à la législation en vigueur et aux procédures spécifiques de votre institution lors de l'application de l'analyse des risques.

Note : Cette fiche didactique fournit des informations générales sur l'analyse des risques et ne remplace pas les conseils professionnels ou les exigences spécifiques à votre institution.

Référence *: Code du BET*

Cellule bien-être ALR – ccbet@cgspalrbru.be